

COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Réunion du 9 octobre 2023

RAPPORT POUR INFORMATION

OBJET : PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Contexte actuel

La Région a mis en place un régime de conventions de participation en santé et en prévoyance, conventions conclues avec la MGEN, à échéance au 31/12/2025. Sur les deux conventions, la MGEN a fait part de son souhait de revoir sa tarification dès 2024.

La hausse des taux de cotisations serait de 5% sur la santé en dehors de l'évolution du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS 2024) et de 75% pour la prévoyance, au regard de la sinistralité élevée constatée.

La Région Hauts de France encourt un risque de dénonciation des conventions de participation au 1^{er} janvier 2024 en cas de refus de ces propositions d'augmentations.

A cet effet, le cabinet Premium Consulting a été missionné pour accompagner la Région dans l'analyse des comptes et la négociation auprès de la MGEN sur les 2 conventions (santé et prévoyance).

I – La Santé

La MGEN a demandé une indexation des cotisations santé de +5 % au 1er janvier 2024, en raison du déficit constaté sur l'exercice 2022 (ratio S/P* de **105 %** - déficit de **-282 k€**). A noter que les exercices 2020 et 2021 ont présenté des résultats excédentaires et que le **régime frais de santé est bénéficiaire** avec un ratio S/P de 97 % sur la **période 2020-2021**.

Résultat constaté par exercice de survenance :

| Exercice de survenance | Santé |
|------------------------|---------------|
| 2020 | 641 k€ |
| 2021 | 151 k€ |
| 2022 | -282 k€ |
| Période | 511 k€ |

*S/P = Sinistres/Primes

Remarque :

La MGEN demande une augmentation des taux de cotisation de 5% qui viendra s'additionner à l'augmentation mécanique liée à l'évolution du plafond de la Sécurité sociale (pour mémoire +6,9% au 1er janvier 2023 et probablement +4% au 1er janvier 2024, soit **une augmentation estimée au 1er janvier 2024 de 9,2%**).

Premium Consulting a été missionné par la Région Hauts-De-France afin de vérifier, de manière objective, la pertinence de l'indexation proposée.

II – La prévoyance

Introduction :

La MGEN a demandé une indexation des cotisations prévoyance de +75 % au 1er janvier 2024, en raison du déficit constaté sur les trois premières années (ratio S/P de **166 %** - déficit cumulé de **-5.0 M€**).

Résultat constaté par exercice de survenance :

| Exercice de survenance | Incapacité | Invalidité | Perte de retraite | Décès et rente Education | Global |
|-------------------------------|-------------------|-------------------|--------------------------|---------------------------------|----------------|
| 2020 | -1.3 M€ | 0.2 M€ | 0.15 M€ | 0.07 M€ | -0.9 M€ |
| 2021 | -1.6 M€ | -0.1 M€ | 0.15 M€ | -0.1 M€ | -1.8 M€ |
| 2022 | -1.6 M€ | -0.9 M€ | 0.1 M€ | 0.02 M€ | -2.3 M€ |
| Période | -4.5 M€ | -0.8 M€ | 0.4 M€ | -0.04 M€ | -5.0 M€ |

Premium Consulting a été missionné par la Région Hauts-De-France afin de vérifier, de manière objective, la pertinence de l'indexation proposée.

Conformément aux conventions de participation établies entre la Région Hauts-de-France et la MGEN, une période de négociation va débuter avec l'appui de Premium Consulting.

L'issue des négociations avec la MGEN et le plan de communication et d'accompagnement des agents seront présentés lors d'un prochain CST.

Ce sujet sera suivi au travers d'un groupe de travail avec les Organisations Syndicales